

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 281

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : la traite des femmes et la protection de l'enfance à la S.d.N

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... . 8.—
 Le Numéro.... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

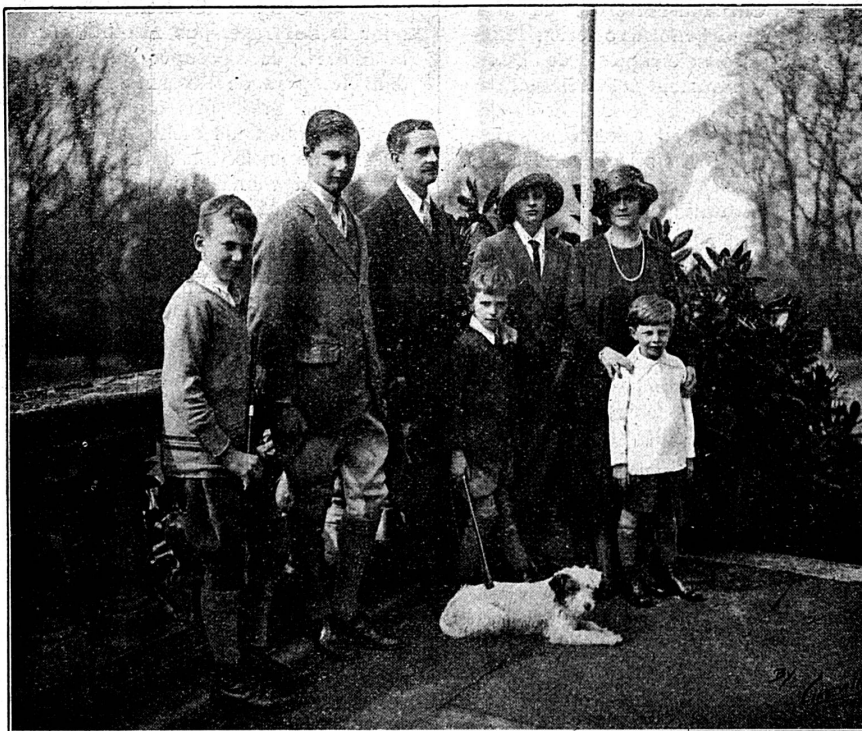
12 insert. 24 insert
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, . 80.— 160.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Les femmes et la Société des Nations: la traite des femmes et la protection de l'enfance à la S. d. N.: E. GD. — De ci, de là... — Causerie juridique: Régimes matrimoniaux; de la propriété des biens des époux dans le régime de l'union des biens: Antoinette QUINCHE, avocate. — Le féminisme dans le socialisme français (*suite et fin*): Jeanne PITTET. — Pour les maitresses de maisons: I. Les lignes de ménagères en Allemagne; II. Le gaz, son histoire et son essor prodigieux. — Nouvelles de la Saffa. — A travers les Sociétés féminines. — Carnet de la Quinzaine. — *Feuilleton*: Figures féminines: Johanna Spyri: C. HALTENHOFF. — *Illustration*: Lady Astor et sa famille.

Une heureuse
famille anglaise...



Et c'est pourtant la
famille d'une femme
membre d'un Parle-
ment. (Lady Astor,
au fond, à droite).

Cliché Mouvement Féministe

Avis important

En raison de l'absence de notre Rédactrice en chef, retenue à Londres, après la commémoration du Centenaire de Joséphine Butler, par les séances du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, notre prochain numéro paraîtra avec un retard de quelques jours, que nos abonnés et nos lecteurs voudront bien excuser.

Les femmes et la Société des Nations

La traite des femmes et la protection de l'enfance à la S. d. N.

De toutes les innombrables Commissions de la S. d. N., dont les séances se succèdent et s'emboîtent les unes dans les autres sans interruption tout le long de l'année, une de celles qui touchent le plus directement à nos intérêts de femmes et de féministes est assurément celle qui a à son programme, d'une part la lutte contre la traite des femmes, et de l'autre la protection de l'enfance. Non pas, certes, que d'autres Commissions, dont les travaux portent sur de graves problèmes de paix et de guerre politique et économique, n'aient pas une importance

encore plus essentielle pour nous, qui, comme femmes, faisons partie aussi de l'humanité; et non pas, que nous pensions, comme l'a dit dédaigneusement M. Stresemann, que la place de femme à la S. d. N. n'est que dans les Commissions qui s'occupent de philanthropie ou de réformes sociales ! Mais il s'agit ici de questions bien souvent étudiées et discutées par nous dans nos Congrès, et nos Assemblées, et qui, parfois même, figurent même à l'ordre du jour sur la demande d'Associations féminines; et, en outre, du fait que les femmes ont été obligées pendant longtemps de s'occuper davantage de lutte contre l'immoralité ou de protection de l'enfance plutôt que de désarmement ou d'économie publique, elles ont acquis en ces domaines une expérience si précieuse, que leur présence est devenue chose courante et naturelle aux sessions de cette Commission. Celle-ci compte, en effet, 6 femmes représentantes officielles de gouvernements (Allemagne, Danemark, Grande-Bretagne, Roumanie, Etats-Unis et Uruguay) sur 12 gouvernements représentés; et 3 femmes à la Section de la Commission qui s'occupe de la lutte contre la traite, et 3 encore à la Section qui s'occupe de la protection de l'enfance, ont représenté cette année les organisations privées, spécialistes de ces sujets. Nombre d'entre elles sont des nôtres, féministes bien connues dans tous nos milieux: rappelons les noms de Dr. G. Bäumer et de Dr. Matz, députées au Reichstag allemand; de Dr. Estrid Hein, l'oculiste danoise si appréciée; de M^{me} H. Romniciano, l'une des secrétaires du Conseil International des Femmes; de M^{me} Avril de Sainte-Croix; de M^{me} Curchod-Secrétan; de Miss Eleanor Rathbone, présidente de l'importante Association féministe anglaise pour l'égalité des droits civiques; de Dame Katherine Furse, l'un des chefs du mouvement international des éducatrices, de M^{lle} Chaptal, directrice de la Maison-Ecole des Infirmières à Paris, etc. Les représentantes des deux gouvernements d'outre-mer, Miss Grace Abbott: Etats-Unis, et Dr. P. Luisi, Uruguay, malheureusement, n'avaient pu cette année répondre par leur présence à leur convocation.

Sous la présidence courtoise et ferme à la fois de M. Regnault, délégué français (on sait que cette Commission est présidée à tour de rôle, et suivant l'ordre alphabétique des pays, par le représentant d'un gouvernement, ce qui lui a valu et lui vaudra encore d'être présidée parfois par une femme), un ordre du jour considérable a été liquidé en deux semaines, la première étant consacrée à la traite des femmes, et la seconde à la protection de l'enfance. Et une fois encore, nous devons reconnaître ici que, malgré l'intérêt très vif des sujets traités et la compétence toute spéciale des personnes présentes, nous préférons de beaucoup les débats contre la traite à ceux sur la protection de l'enfance. Ceci tout simplement parce que les sujets autour desquels ils se déroulent sont mieux circonscrits, mieux définis, forment un tout plus homogène, sont davantage « centrés », si l'on nous permet cette expression, autour d'un seul gros problème avec ses causes et ses conséquences directes. Alors qu'à la protection de l'enfance, nous avons entendu successivement, et avec une variété un peu déconcertante, parler de tribunaux d'enfants, de cinéma, d'allocations familiales, d'emploi des récréations, du sort des enfants aveugles, de la situation des enfants illégitimes, de l'âge du mariage et de l'âge de consentement, de la protection de la vie et de l'hygiène de la première enfance, des enfants faibles d'esprit, de la protection de l'enfance contre l'alcoolisme, de rapatriement des mineurs, d'exécution des jugements en matière d'obligations alimentaires, sans compter la très longue discussion qui est venue se greffer sur cet ordre du jour déjà si étendu au sujet de l'emploi d'une importante subvention américaine destinée aux frais d'une enquête, qui ferait à peu près la contre-partie de l'enquête sur la traite des femmes dont nous avons parlé ici même à plusieurs reprises. Il était très amusant, au point de vue psychologique, de voir chaque membre de la Commission apporter pour but de cette enquête sa suggestion en accord avec le sujet de protection de l'enfance qui lui tenait spécialement à cœur: pour les uns, c'était la lutte contre l'alcoolisme (et il y eut là une proposition originale du Dr Humbert, représentant de la Ligue des Croix-Rouges, sur les rapports entre cette lutte et la diminution de la criminalité juvénile); pour les autres, c'était le rôle que jouent les infirmières visiteuses et les assistantes sociales pour la protection de l'enfance malheureuse

et abandonnée; pour d'autres encore, c'était l'éducation sexuelle, ce qui déclenchait une discussion aussi passionnée que peut l'être un débat toujours impitoyablement coupé par une traduction refroidissante des élan les plus éloquents. En effet, alors que les représentants des pays du Nord se manifestaient fervents partisans d'une enquête sur la façon dont cette éducation est donnée — ou n'est pas donnée! — à travers le monde, les représentants d'autres pays répondaient avec raison à notre avis, qu'il s'agissait là d'un sujet trop spécial, trop délicat, relevant trop essentiellement de la collaboration de l'école et de la famille, pour faire l'objet d'une enquête internationale auprès des gouvernements; sans compter, brochant sur le tout, les adversaires invétérés de toute éducation de ce genre en dehors du cercle familial, comme nous en avons aussi rencontrés là! Finalement, après avoir été remise aux délibérations d'une sous-Commission, la résolution dernière a été adoptée par la Commission, qui prévoit une enquête à programme très large, trop large même, pensons-nous, sur les moyens employés par sept ou huit pays à désigner, pour prendre soin des enfants qui, en raison du milieu où ils vivent, ont besoin d'être protégés contre les dangers d'ordre moral et social. N'y a-t-il pas à craindre là l'éparpillement, qui est malheureusement toujours assez caractéristique des travaux de cette Commission?...

Un débat très intéressant a été celui qui s'est déroulé en séance commune des deux Commissions, autour de la question de l'âge de mariage et de consentement. On se souvient que, au Congrès de Rome déjà de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, une résolution avait été votée, demandant à la S. d. N. de s'occuper du relèvement de l'âge de mariage dans les pays de l'Orient, et c'est après bien des démarches, auxquelles avait pris une part active notre regrettée M^{me} Wicksell, que finalement ce sujet avait été porté devant la Commission de protection de l'enfance par Dr. Luisi. L'an dernier, en prenant connaissance d'une enquête très approfondie faite par le Secrétariat, et qui est une vraie mine de renseignements utiles, M^{me} Avril de Sainte-Croix avait proposé une résolution demandant l'unification de l'âge de mariage et de l'âge de consentement. Cette proposition n'avait pas été adoptée, mais remplacée par une recommandation aux gouvernements de fixer l'âge de consentement à un niveau élevé, et par la décision d'étudier à la prochaine session la question de l'âge de mariage. C'est ce qui a eu lieu sur un rapport très intéressant de M. Rollet, que sa longue activité en faveur de la protection de l'enfance indiquait tout spécialement pour traiter ce sujet, et concluant par un texte de résolution souple et large. Miss Rathbone y fit d'abord opposition: obsédée, comme le sont tous ceux qui ont lu le célèbre livre de Miss Mayo, *Mother, India*, par les horreurs des mariages enfantins conclus dans certains pays d'Orient, elle aurait voulu que la résolution apportât plus de précision, demandant par exemple que l'âge minimum de mariage et de consentement fût fixé dans chaque pays deux ans au moins après l'âge moyen de puberté. A quoi les médecins présents objectèrent que si, comme médecins, ils étaient pleinement d'accord à ce que pareille précaution fût appliquée dans chaque cas particulier, ils estimaient impossible de l'incorporer dans un texte juridique, aucune norme ne pouvant être établie de façon suffisamment précise, si bien que la Commission se rallia définitivement au texte suivant:

La Commission...

après avoir pris connaissance des réponses aux questions adressées sur sa demande aux divers gouvernements sur l'âge légal de mariage, et l'âge légal de consentement, et des observations formulées par eux au sujet de la résolution adoptée en 1927,

considérant qu'il ne convient plus de rien ajouter à la dite résolution quant à l'âge de consentement,

considérant que la fixation de l'âge de mariage est une question importante pour le bien-être physique et moral des personnes des deux sexes, et que s'il est fixé trop bas, il peut provoquer de sérieux dangers,

émet le vœu que les gouvernements veuillent bien examiner à la lumière de ces considérants la question de l'âge du mariage, tel qu'il est fixé dans leurs lois respectives.

Peut-être estimera-t-on que la Commission va trop lentement en besogne, utilise des termes trop généraux et pas assez incisifs en des matières aussi importantes? Notre avis est exac-

tement contraire. Il faut bien se rappeler, en effet, que nous n'assistons pas à un Congrès de spécialistes dont les décisions n'engagent qu'eux-mêmes ou leurs Associations très naturellement pressées d'aboutir; mais à une réunion de représentants de gouvernements, qui ne peuvent marcher de la même allure. Et de gouvernements de pays très divers, les uns avancés dans la voie des réformes sociales, les autres encore à l'aube de ce mouvement, et que risqueraient d'épouvanter si bien des propositions trop radicales qu'ils feraient immédiatement bloc contre toute mesure progressiste qui leur serait suggérée. Mais il y a plus: car même en tenant compte de ces éléments essentiels pour apprécier le travail qui se fait à la S. d. N., nous estimons que celui-ci est de première importance pour faire avancer les idées auxquelles nous tenons, plus et mieux que bien d'autres manifestations. Prenons comme exemple cette affaire justement de l'âge légal de mariage. Elle fut portée, voici trois ans seulement, devant la S. d. N., qui ne s'en était jamais occupée auparavant, à la suggestion d'une de nos Associations féministes. En ce court laps de temps, et malgré l'opposition rencontrée de la part de certains pays, qui assuraient que c'était là une question d'ordre national, elle a abouti à des résultats significatifs: la législation française s'en occupe, l'opinion publique s'est émue en Angleterre en découvrant, ce que nombre de personnes ignoraient auparavant, que l'âge légal de mariage était fixé à douze ans; en Italie, en Esthonie, des progrès sont à signaler. N'avons-nous pas là une preuve frappante de l'admirable levier de progrès et d'action sociale que peut devenir la S. d. N. ?

Et nous en dirons autant pour un autre sujet, répétant une fois de plus ce que nous ne cessons de dire ici chaque année: la cause de l'abolitionnisme doit à l'organisme de Genève de faire des pas de géant dans les pays qui se refusaient net, il y a six ou sept ans, à en entendre parler. Ce n'est pas qu'à la Commission contre la traite ne se soit pas engagé le débat accoutumé sur cette question brûlante, mais ceux qui, comme nous, marquent chaque année les points, se rendent compte combien la résistance faiblissait et fait long feu. Cette année, l'entrée en matière était fournie par la résolution votée à la VIII^{me} Assemblée plénière de la S. d. N.:

Ayant appris avec le plus vif intérêt que le Comité examine d'une manière approfondie, en ce qui concerne la partie I. du rapport des experts, le problème de la relation qui existe entre les maisons de tolérance et la traite des femmes,

L'Assemblée prie le Comité contre la traite des femmes et des enfants d'examiner, dès que possible, l'opportunité qu'il y aurait à recommander à tous les gouvernements l'abolition du système des maisons de tolérance.

Naturellement, le représentant officiel du gouvernement français, M. Bourgeois, y fit opposition, non pas ouverte — le temps est passé que celui où l'on pouvait déceimment se déclarer réglementariste à la S. d. N. — mais dilatoire, proposant le renvoi aux calendes grecques, et s'appuyant pour étayer ses dires sur l'autorité de personnalités aussi modernes que Solon et saint Augustin, qui furent, en leur temps, paraît-il, des partisans de la réglementation. Et naturellement aussi, d'excellentes réponses, les unes doucement ironiques, les autres un peu vibrantes d'indignation, lui furent faites par des femmes: Dr. Heim, qui montra avec force comment la question est une question *morale* avant tout; Gertrud Bäumer, qui déclama que la fermeture des maisons de tolérance en Allemagne est l'œuvre des femmes électrices et députées; M^{me} Avril de Sainte-Croix, qui cita avec émotion la fière réponse de Joséphine Butler à ceux qui lui assuraient que l'existence des maisons closes était nécessaire pour protéger la santé des fils de famille: « Pourquoi donc, alors, n'y envoyez-vous pas vos filles ?... » La note nouvelle, cette année, fut donnée par les déclarations d'un certain nombre de représentants de gouvernements: M. Maus (Belgique), qui prononça un admirable discours documenté et convaincu; Don Pedro Sangro (Espagne), qui opposa avec une fine ironie aux saints réglementaristes de M. Bourgeois, des saints abolitionnistes comme saint Alphonse, et qui montra de façon extrêmement intéressante le progrès des idées abolitionnistes en Espagne, où la maison de tolérance se meurt, progrès qui est dû certainement à l'influence de la S. d. N.; M. Ito (Japon), qui insista sur l'importance du travail des Associations féminines contre le système en vigueur dans son pays, et ne cacha pas sa désapprobation à l'égard de ce système. M^{me} Romniciano (Roumanie), prise entre ses convictions de féministe et ses obligations de déléguée gouvernementale, proposa alors une résolution conciliatrice entre les deux points de vue, qui fut finalement adoptée, mais à laquelle nous reprochons de s'attarder à demander encore un examen de la question: juste ciel! manque-t-on de documents probants à cet égard? et depuis cinquante ans qu'existe la Fédération abolitionniste, n'a-t-elle pas amassé suffisamment de preuves pour convaincre les gouvernements les plus récalcitrants?

Et cependant, là aussi, l'« Idée » marche. Les déclarations des représentants que nous signalons plus haut en sont une preuve nettement caractéristique. Le moment n'est pas éloigné, nous en sommes persuadées, où dans une séance de Commission contre la traite pourra être adoptée, sans crainte aucune, une résolution reconnaissant à la fois la faillite à travers le monde de l'odieux système, et la volonté des gouvernements d'en faire disparaître toutes les traces qui subsistent encore.

Figures féminines

Johanna Spyri

Précédant d'une année le centenaire de Joséphine Butler, celui de la naissance de M^{me} Spyri, célébré l'été dernier, n'a pas fait beaucoup de bruit dans le monde. Un pèlerinage de famille au village de Hirzels, où son père était médecin et où s'est passée son heureuse enfance, un délicieux petit volume écrit par une de ses petites-nièces, ont témoigné du souvenir fidèle que les siens lui ont gardé. Mais nous savons aussi de quelle reconnaissance sont pénétrés tous ceux, jeunes ou vieux, que ses livres ont fait vivre au milieu des figures qu'elle a évoquées avec tant de bonheur, unissant une observation psychologique très avertie à une profonde compréhension de la nature enfantine et à une chaude affection pour son pays et ses multiples beautés.

Des fenêtres de l'antique Hôtel de Ville de Zurich, où elle demeurait avec son mari, secrétaire de la Ville, ses regards se tournaient sans doute souvent du côté de la vallée de la Sihl, où elle était née dans une maison peuplée de nombreux enfants, à qui son père, le docteur du village, adjoignait souvent quelques-uns de ses malades. La rusticité de l'entourage était tem-

pérée par la culture littéraire et la vie intérieure très profonde de M^{me} Heusser la mère, qui s'était acquis un certain renom par ses poésies religieuses. Une vie débordante animait la maison. Hanni — la future M^{me} Spyri — en était le boute-en-train avec son esprit inventif et son impétuosité native. Ne croit-on pas la retrouver dans nombre de ses petites héroïnes, si fougueuses, si franches, si généreuses? Une tante Regula, que nous voyons reparaitre dans plusieurs récits de sa nièce, était la providence et la confidente de toute cette jeunesse.

La vivacité primesautière de l'enfant s'accommodait mal de l'enseignement scolaire. Elle ne prit goût à l'étude que lorsque le pasteur de Hirzels voulut bien se charger de l'instruire. Des séjours à Zurich, chez la mère de l'écrivain C.-F. Meyer, dont la sœur était son amie, puis en Suisse romande, contribuèrent au développement de la jeune fille. Elle restait d'ailleurs toujours aussi ardente et passionnée, se lançant dans des amitiés enthousiastes souvent peu durables. Sa franchise un peu rude, sa bonté inépuisable, s'alliaient à une adoration pour la nature et la vie rustique. Chose étrange: son poète préféré fut d'abord le sage Lessing; elle se prit ensuite d'un enthousiasme fervent pour Goethe.

À Zurich, où elle habita depuis son mariage, elle resta rebelle aux séductions de la vie citadine. Mère de famille et

La place nous est malheureusement trop limitée pour que nous puissions entrer dans d'autres détails. Mentionnons encore en terminant, parmi les sujets dont s'est occupée la Commission contre la traite, l'examen de la partie II du rapport des experts sur la traite, dont nous avons donné un extrait ici même, et la décision prise de continuer cette enquête si les moyens matériels en sont fournis. (Une des Sociétés féminines représentées à la Commission par Mme Avril, l'Union chrétienne de jeunes filles, avait demandé spécialement que cette enquête fût étendue à l'Orient, les récits faits par les agentes de l'Y. W. C. A. dans ces pays en montrant l'urgente nécessité.) Sur la protection matérielle et morale des artistes de music-halls, M. Varlez a apporté le résultat de recherches du B. I. T., où l'on peut trouver de précieux renseignements. Deux séries d'échanges de vue intéressants ont encore eu lieu sur les sanctions à appliquer à la répugnante catégorie de ceux qui vivent des gains des prostituées, et sur la possibilité de supprimer la limite d'âge dans les Conventions de 1910 et de 1921 contre la traite; ces Conventions sont, en effet, revisables tous les sept ans, et la suggestion avait été faite de profiter du délai échu cette année pour y introduire la notion, qui figure déjà dans la loi fédérale suisse, que le délit de traite est punissable *en soi*, et quel que soit l'âge de la victime, et non pas suivant la majorité ou la minorité de celle-ci, la minorité au-dessous de 18 ans constituant un cas d'aggravation de peine. La Commission n'a pas pris encore de décision définitive à cet égard, et a chargé un de ses membres de lui présenter pour l'an prochain un rapport. Enfin, les rapports annuels des gouvernements, celui de la secrétaire, Dame Rachel Crowdy, ceux des organisations bénévoles (celui des Associations féminines étant présenté par Mme Avril, celui de l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille par Mme Curchod-Secrétan) ont été entendus avec grand intérêt, de même que celui, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, de Mlle Erkens sur la police féminine en Allemagne, qui aura certainement contribué pour beaucoup à faire avancer l'idée de la police féminine à la S. d. N., et, à travers elle, dans bien des pays.

À la Commission de protection de l'enfance, il y aurait également foule de renseignements intéressants à relever dans les rapports présentés sur les différents sujets que nous avons indiqués plus haut, et dans les échanges de vues qu'ils ont suscités. Nous renvoyons nos lecteurs qui désireraient en savoir davantage à ces rapports eux-mêmes, comme au rapport définitif de la Commission qui va paraître incessamment: puisse ce rapide aperçu les engager à suivre, de près ou de loin, les tra-

maîtresse de maison exemplaire, elle ne caressait pas d'ambitions littéraires; elle avait plus de quarante ans lorsqu'elle débuta par une brochure publiée en faveur d'une caisse de secours pour diaconesses. L'accueil qu'elle rencontra avec cette publication l'encouragea à faire paraître son premier ouvrage, *Heimatlos*, histoire de deux enfants orphelins. Ses livres se succèdent ensuite avec une rapidité et un succès croissants.¹ Leur abondance ne va pas sans quelques redites et sans le retour des mêmes thèmes. Mais ses jeunes lecteurs n'y regardaient pas de si près et dévoraient tous ses récits avec délices. Peut-être cette activité ininterrompue fut-elle le résultat d'une maternité inépuisée. Car Mme Spyri n'avait qu'un fils, qui lui fut ravi en pleine jeunesse. Ce coup terrible, suivi de près par la mort de son mari, arrêta pendant quelque temps sa force productive. Mais sa nature puissante, avide d'expansion, soutenue par une

vaux de la S. d. N. dans ce domaine, travaux qui non seulement font avancer des idées auxquelles nous tenons, mais encore qui cimentent toujours davantage la compréhension et la solidarité internationales, et qui nous permettent, à nous, féministes, de réaliser, souvent bien mieux que sur le terrain national, cette collaboration à la chose publique inscrite de tout temps à notre programme.

E. Gd.

De-ci, De-là...

Les 80 ans d'Hélène Lange.

Les féministes allemandes ont fêté l'autre semaine les 80 ans d'une des plus célèbres pionnières de notre mouvement outre-Rhin, et l'une de celles qui en est une des figures les plus représentatives.

Helene Lange, qui débuta dans la vie comme institutrice, ne s'est pas limitée, en effet, à l'enseignement scolaire, et l'on peut dire à juste titre que l'œuvre de sa vie a été l'éducation de la femme au sens le plus large du mot. Une des fondatrices de l'Union allemande des maîtresses d'école, elle créa à Berlin des cours préparatoires aux études supérieures destinées aux jeunes filles, et contribua ainsi à l'admission des femmes aux Universités. Et à l'heure actuelle, elle ne cesse de travailler encore selon ces mêmes lignes, réclamant sans se lasser que l'éducation des jeunes filles soit dirigée par des femmes, et que des femmes soient à la tête des écoles publiques de jeunes filles — ce qui n'est actuellement le cas que pour les écoles privées.

Mais à côté de cet effort, elle a occupé aussi une place de premier plan dans le mouvement suffragiste allemand. Présidente pendant vingt ans (1902-1922) de l'Union des Femmes allemandes, elle a eu la joie de voir aboutir sous sa présidence la grande réforme pour laquelle elle a tant travaillé, et de saluer comme députée au Reichstag et membre d'un ministère son amie et sa compagne de vie, à laquelle la lie un attachement maternel, Dr. Gertrud Bäumer. Malgré son grand âge, elle est encore riche d'ardeur et de vitalité, s'intéressant aux livres, à ses amis, à la vie publique. Docteur *honoris causa* de l'Université de Tubingue, marraine de nombreuses écoles publiques de jeunes filles, elle est aussi auteur de divers ouvrages féministes, éducatifs et politiques, parmi lesquels nous citerons surtout le charmant volume *Souvenirs de ma vie*.

Notre journal se joint respectueusement à tous les vœux de prolongation d'une si belle vie, qui lui ont été exprimés à l'occasion de cet anniversaire.

« Le Livre pour Toi. »

Les éditions Spes à Lausanne viennent de procéder à une réédition de luxe de l'ouvrage de Mme Marg. Burnat-Provins, dont une

piété fervente, reprit bientôt le dessus. Elle recommença à écrire, prit plaisir à s'entourer de jeunes filles (qu'elle intimidait quelque peu), se laissa nommer membre de la Commission de surveillance de l'Ecole secondaire et s'occupa aussi d'un établissement pour enfants indigents.

Ceux qui lisaient ses livres ne pouvaient croire qu'elle ne fût plus jeune, tant sa fraîcheur d'esprit était restée la même. Elle voyageait beaucoup et fit ainsi connaissance avec toutes ces régions de la Suisse qui sont tour à tour la scène de ses nouvelles. Car Mme Spyri a eu le grand mérite de replonger les enfants suisses dans leur véritable milieu. Les bords riants de nos lacs, les sites sauvages des Alpes, les paysages à mi-côte avec leurs champs fertiles, leurs forêts profondes, leurs villages prospères, servent de cadre à ses récits et y jouent un rôle pour ainsi dire actif. Comme elle les a aimés et fait aimer! Comme elle a su initier ses jeunes lecteurs aux travaux des champs, aux mœurs des animaux domestiques, à l'existence besogneuse des humbles! Vaillantes mères chargées de famille, petits aînés sur qui retombe déjà un lourd fardeau de travail et de sacrifices, vieillards et grand-mères indulgents et de bon conseil, comme elle les fait vivre et agir, toujours simples et inconscients de leur bonté et de leur sagesse! A côté des pa-

¹ Est-il besoin de rappeler ici que jeunes lecteurs et lectrices de langue française doivent la traduction de la plupart de ces récits, que nous avons tous dévorés dans notre enfance, à Mlle Camille Vidart. Sans elle, beaucoup d'entre nous n'auraient certainement jamais connu ni *Heidi*, ni *Encore Heidi*, ni *Souls au monde*, ni les *Enfants de Grütli*, ni *Sina*, ni les *Courts Récits*, ni *Dans les Alpes*, ni *Aux Champs...* qui ont fait notre joie, il y a quarante ans de cela, (Réd.)